



**MÉMOIRE SUR L'AVANT-PROJET DE LOI
REMPLAÇANT LA LOI ÉLECTORALE
PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SPÉCIALE
SUR LA LOI ÉLECTORALE
Janvier 2006**

Qui sommes-nous?

Le Réseau du forum social de Québec et Chaudière-Appalaches regroupe des organisations, des militantes et des militants des mouvements progressistes de la région. Nous représentons plusieurs secteurs d'activité du mouvement social de notre région : syndicalisme, solidarité internationale, groupes de femmes, mouvement étudiant, groupes écologistes, gauche politique, lutte à la mondialisation néolibérale, groupes populaires et communautaires, comité de citoyennes et citoyens, coopératives diverses et médias alternatifs.

Nous avons pour objectif de mettre en commun nos expériences de lutte pour la justice sociale dans le contexte de la mondialisation de libre marché, dite néolibérale. Pour faire face à l'individualisme valorisé par le système économique capitaliste, fondé sur la constante recherche de profit, nous affirmons que les valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité et de démocratie sont nos meilleurs outils.

Nos valeurs

Nous sommes inquiets des répercussions de la mondialisation néo-libérale sur notre présent et notre avenir. Nous croyons qu'il existe des alternatives. Oui, un autre monde est possible, un monde fondé sur la démocratie, la liberté des personnes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la justice sociale, la solidarité et la coopération. Et c'est ce monde que nous voulons construire.

Nous insistons particulièrement sur la démocratie. Nous pensons que les personnes ont droit non seulement à leur opinion, mais ont aussi la responsabilité de la rendre active. Nous faisons donc la promotion de la démocratie participative et exprimons les principes de base suivants; le débat le plus large, le plus égalitaire possible en permettant à tous et toutes d'avoir les mêmes moyens pour faire connaître leurs idées; le droit de chacun et chacune de s'exprimer par le vote et le ralliement à la majorité. Pour nous, la démocratie ne peut plus se limiter à exercer un droit de vote une fois par quatre ans et à laisser à des personnes le pouvoir décisionnel, même elles peuvent prétendre avoir été élues légitimement. La démocratie participative doit permettre une implication plus directe des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration et l'adoption des politiques publiques. Une telle perspective nécessite beaucoup plus qu'une réforme de la loi électorale. Il faudra donc questionner notre fonctionnement démocratique beaucoup plus globalement au cours des prochaines années.

Cependant, puisque nos institutions politiques sont fondées sur la démocratie représentative, nous pensons qu'il faut également se préoccuper du mode de constitution de la représentation politique (droit de vote et d'éligibilité et mode de scrutin) car ils conditionnent à la fois la composition de la représentation politique et la légitimité de celle-ci. Dans cette perspective, nous sommes en faveur d'un projet de vote universel de toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans. Nous pensons également que la limitation des dépenses électorales, le financement public des partis politiques et le remboursement des dépenses électorales constituent des mesures qui élargissent le droit d'éligibilité sans pourtant le rendre égal pour toutes et tous. Nous nous préoccuons également de la capacité du mode de scrutin de traduire le plus fidèlement possible la volonté populaire, telle qu'elle s'exprime par le vote.

C'est dans cette perspective que nous appelons de nos vœux une réforme du mode de scrutin et que nous faisons part de nos réactions à l'avant-projet de loi qui est actuellement soumis à la consultation publique.

Le nouveau mode de scrutin devra faire en sorte que tous les votes aient sensiblement le même poids, ce qui permettra également un plus grand pluralisme politique, une diversité plus importante dans la composition de la représentation politique. Il en va de la légitimité de cette dernière, de même que de celle du processus électoral dans son ensemble. Il est important que toutes les sensibilités politiques soient représentées à l'Assemblée nationale et que l'ensemble des citoyennes et des citoyens puissent se sentir représentés dans cette institution.

Notre démarche s'inscrit dans la foulée des travaux du Mouvement pour une Démocratie Nouvelle (MDN) et de ceux du Collectif Féminisme et Démocratie en faveur de la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel qui réponde aux principes suivants :

- Refléter la représentation la plus juste possible du vote populaire;
- Permettre une représentation égale entre les femmes et les hommes;
- Favoriser une représentation incarnant la diversité ethnoculturelle québécoise;
- Favoriser le pluralisme politique;
- Refléter l'importance des régions.

La Commission Démocratie du RFSQCA a comme champ d'intérêt principal l'amélioration de la participation des citoyennes et des citoyens à la vie politique permettant ainsi que l'ensemble des préoccupations et des réalités des composantes de la société soient prises en compte par le gouvernement. À notre avis, la réforme du mode de scrutin permettant une réelle proportionnelle est un des moyens pour y arriver.

De plus, nous avons réfléchi sur l'émergence d'alternatives politiques permettant l'expression du pluralisme politique et sur le développement de la démocratie participative. En ce sens, nous saluons l'exercice démocratique entrepris par le gouvernement et nous espérons que celui-ci modifie substantiellement l'avant-projet de loi afin de prendre en compte les recommandations des personnes et des groupes participant à cette commission, dont les

nôtres. Voici donc les changements qu'il nous semble essentiel d'apporter à l'avant-projet de loi afin qu'il nous paraisse acceptable.

Nous tenons également à préciser que même si nous estimons que les mesures préconisées dans l'avant-projet de loi sont insuffisantes, nous ne sommes pas en faveur du statu quo. Nous préférierions un système entièrement proportionnel. Cependant, nous pourrions nous rallier à l'idée d'un système mixte compensatoire, si la proposition qui est actuellement sur la table est profondément remaniée.

Nos propositions

En respect des cinq principes mentionnés plus haut, nous recommandons :

1. l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel compensatoire de type mixte à deux votes, l'un pour les sièges de circonscriptions et le deuxième pour les sièges compensatoires;
2. l'utilisation des résultats électoraux globaux de l'ensemble du Québec aux fins du calcul servant à l'attribution des sièges compensatoires;
3. qu'au moins 40 % des sièges de l'Assemblée nationale soient attribués en tant que sièges proportionnels compensatoires afin de corriger les distorsions inhérentes aux sièges de circonscription gagnés selon le système actuel uninominal à un tour;
4. que la loi électorale préconise certaines dispositions concernant la composition des listes nationales dont : a) l'alternance parfaite entre hommes et femmes, en commençant par une femme; b) la présence d'au moins une personne issue de la diversité ethnoculturelle par bloc de huit candidatures; c) la présence de personnes provenant de toutes les régions du Québec dans la première moitié de la liste;
5. des bonifications au financement public des partis politiques en fonction de l'atteinte des résultats de l'augmentation de la représentation des femmes et des personnes issues des communautés ethnoculturelles, ce qui veut dire établies en fonction des personnes élues et non des candidates ou candidats; de plus, afin de favoriser la présence de femmes issues des communautés culturelles, ces bonifications pourraient se jumeler;
6. que les bonifications financières versées aux partis soient transférées dans un fonds dédié servant uniquement à l'augmentation de la représentation des femmes sur la scène politique ainsi que pour les personnes des groupes ethnoculturels;
7. que les partis fassent rapport de l'utilisation de ces sommes et des résultats au Directeur général des élections qui le rendra public annuellement;
8. le remboursement des dépenses électorales pour les candidates et les candidats à compter de 5 % des votes afin de favoriser les partis émergents;
9. que des moyens soient mis en oeuvre permettant aux partis émergents d'être couverts par les médias gratuitement;

10. que les élections se tiennent à date fixe;

11. que les candidates et les candidats ne soient plus obligés de prendre des congés sans solde pour se présenter aux élections;

Pour atteindre l'ensemble des objectifs proposés, mais plus spécifiquement pour assurer une participation éclairée et l'information adéquate de la population, nous recommandons :

12. une vaste campagne d'information en impliquant les groupes concernés;

13. une consultation de la population suite à la campagne d'information;

14. que le gouvernement du Québec discute avec les nations autochtones afin de trouver les solutions appropriées à la question de leur représentation politique.

Conclusion

Nous militons pour une participation beaucoup plus active des citoyennes et des citoyens. C'est pourquoi nous réclamons un mode de scrutin qui permette de contrer le cynisme d'une trop grande proportion de la population qui a perdu confiance dans les personnes qui les représentent à l'Assemblée nationale.

De plus, nous travaillons à instaurer une réelle démocratie participative où les citoyennes et les citoyens peuvent prendre une place plus signifiante dans les décisions politiques.

Il faut également travailler à intéresser les plus jeunes à l'action politique pour assurer une relève qui participera activement aux décisions qui auront des incidences majeures sur leur futur.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à notre présentation et nous souhaitons que vos travaux porteront fruits et que nous profiterons d'un mode de scrutin réellement proportionnel au Québec prochainement.

Le Réseau du Forum social de Québec et Chaudière-Appalaches
435, rue du Roi
Québec (Québec)
G1K 2X1

Québec, 12 janvier 2006.

Pour information : Monique Voisine, tél. 623-2424 ou Serge Roy : tél. 563-7968